

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 06/11/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25036638																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																								
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVG. 5.3.2.b.2. AMORTISSEURS : Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave, ARD.																																																																								
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire		Défaillance(s) mineure(s) 5.3.2.d.1. AMORTISSEURS : Ecart significatif entre la droite et la gauche, AR. 8.2.12.d.1. EMISSIONS GAZEUSES : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0562																																																																								
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																										
N° D'AGRÈMENT : S013S227 (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																										
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																										
N° D'AGRÈMENT : 013S1363 SIGNATURE : 																																																																										
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																										
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation GY-820-NG (F) 31/07/2024 31/07/2024																																																																										
Marque Désignation commerciale SEAT ARONA																																																																										
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre VSSZZKJ7RR182133 M1 VP																																																																										
Type/CNIT Énergie M10SETVP021H622 ES																																																																										
Document(s) présent(s) Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules																																																																										
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 7265		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																								
MENTIONS LÉGALES		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td></td> <td>-1.2m/Km</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td></td> <td>12%</td> <td></td> <td>42%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td></td> <td>740daN</td> <td></td> <td>489daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>197daN</td> <td>213daN</td> <td>150daN</td> <td>161daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td></td> <td>8%</td> <td></td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>197daN</td> <td>213daN</td> <td>150daN</td> <td>161daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td>58%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 18%</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03): 1.020</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>+0.3%</td> <td>-0.8%</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):		-1.2m/Km			Dissymétrie suspension (≤30%):		12%		42%	Forces verticales :		740daN		489daN	Frein de service :					Forces de freinage :	197daN	213daN	150daN	161daN	Déséquilibre (<20%):		8%		7%	Forces de freinage (efficacité) :	197daN	213daN	150daN	161daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	58%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 18%					Emissions à l'échappement :					CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03): 1.020					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	+0.3%	-0.8%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																							
	G	D	G	D																																																																						
Ripage (-8 à + 8m/km):		-1.2m/Km																																																																								
Dissymétrie suspension (≤30%):		12%		42%																																																																						
Forces verticales :		740daN		489daN																																																																						
Frein de service :																																																																										
Forces de freinage :	197daN	213daN	150daN	161daN																																																																						
Déséquilibre (<20%):		8%		7%																																																																						
Forces de freinage (efficacité) :	197daN	213daN	150daN	161daN																																																																						
Taux d'efficacité (≥ 58%):	58%																																																																									
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 18%																																																																										
Emissions à l'échappement :																																																																										
CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03): 1.020																																																																										
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	+0.3%	-0.8%																																																																								
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.																																																																										